



Assemblée générale

Distr. limitée
10 juin 2009
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Cinquante-deuxième session
Vienne, 3-12 juin 2009

Projet de rapport

Chapitre II

Recommandations et décisions

E. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle

1. Le Comité a examiné le point intitulé "Retombées bénéfiques de la technologie spatiale: examen de la situation actuelle", conformément au paragraphe 47 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale.
2. Les représentants des États-Unis et du Japon ont fait des déclarations sur ce point.
3. Le Comité a entendu une présentation du représentant de la Turquie, intitulée "Science des matériaux de pointe utilisés dans l'espace avec des applications terrestres".
4. Les publications suivantes ont été communiquées au Comité: *Spinoff: 50 Years of NASA-Derived Technologies (1958-2008)*; *NASA Technologies Enhance Our Lives*; et *Retombées de la technologie spatiale au Japon (2009)*.
5. Le Comité est convenu qu'il fallait promouvoir les applications des techniques spatiales parce qu'elles faisaient progresser les économies grâce à la production de technologies novatrices et contribuaient à améliorer la qualité de vie.
6. Le Comité est convenu que ces applications constituaient un puissant moteur de l'innovation technologique et de la croissance dans le secteur industriel et dans celui des services et qu'elles pouvaient avoir des retombées sociales et humanitaires bénéfiques, favoriser le développement de l'infrastructure de communication nationale et d'autres projets visant à atteindre un objectif de développement durable.



7. Le Comité a noté que les gouvernements avaient réussi à faire participer le secteur privé et le monde universitaire à divers projets de promotion des applications des techniques spatiales.
8. Le point de vue a été exprimé que les applications des techniques spatiales pouvaient aider efficacement les pays en développement à résoudre des problèmes dans les domaines de la santé et de la médecine, de la sûreté publique, de la productivité industrielle et des transports.
9. Le Comité est convenu de poursuivre l'examen de ce point à sa cinquante-troisième session, en 2010.

H. Espace et changements climatiques

10. Le Comité a examiné un nouveau point de l'ordre du jour intitulé "Espace et changements climatiques", conformément au paragraphe 51 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale.
11. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, de la Colombie, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, de l'Italie, du Japon, de la Malaisie, du Nigéria, du Pakistan et de la République arabe syrienne ont fait des déclarations au titre de ce point.
12. Le Comité a entendu des exposés sur les thèmes suivants:
 - a) Activités et réalisations du Réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre dans le domaine du climat, par G. Rum du secrétariat du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO);
 - b) Activités d'observation de la Terre pour l'évaluation des risques et de la vulnérabilité de l'Agence aérospatiale allemande (DLR), par H. Taubenböck (Allemagne);
 - c) IBUKI, le satellite d'observation des gaz à effet de serre, par K. Miyazaki (Japon);
 - d) Application des techniques spatiales à l'étude des changements climatiques – le point de vue de l'Inde, par D. Gowrisankar (Inde).
13. Le Comité a pris note des contributions de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et du secrétariat du Système mondial d'observation du climat (A/AC.105/2009/CRP.5), ainsi que du Bureau des affaires spatiales (A/AC.105/2009/CRP.6) aux activités ayant trait aux changements climatiques menées par les organismes des Nations Unies.
14. Le Comité a noté que les effets préjudiciables des changements climatiques représentaient une menace pour les populations du monde entier et se manifestaient sous plusieurs formes comme l'augmentation moyenne de la température mondiale, l'élévation du niveau de la mer, la fragmentation et la fonte des calottes polaires.
15. Le Comité a également noté qu'en raison de la nature mondiale des changements climatiques, des observations s'imposaient à cette échelle pour surveiller le phénomène de manière plus précise. Dans ce contexte, il a reconnu que les observations depuis l'espace, complétées par les observations au sol, étaient

parfaitement indiquées pour surveiller les différentes manifestations des changements climatiques et les facteurs qui y contribuaient.

16. Le Comité a en outre relevé que les observations depuis l'espace pouvaient être utilisées en appui aux mesures d'atténuation et d'adaptation des changements climatiques.

17. Le Comité a pris note des efforts déployés dans plusieurs pays concernant le déploiement de satellites équipés de divers instruments permettant de suivre différents processus liés aux changements climatiques et de mesurer quelques-unes des principales variables du climat.

18. Le Comité a également pris note des efforts accomplis au niveau international sous les auspices du système des Nations Unies (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, OMM, UNESCO) ainsi que d'autres initiatives internationales telles que le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS), le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le Groupe sur l'observation de la Terre (GEO) et la Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité (GEMS), dont les travaux étaient axés également sur les changements climatiques.

19. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les pays en développement, qui contribuaient le moins aux changements climatiques, en subissaient le plus les effets préjudiciables et ne disposaient de ressources ni pour se protéger de leur impact ni pour prendre des mesures d'adaptation. Dans ce contexte, ces délégations ont estimé que le Comité devrait jouer un rôle plus proactif pour sensibiliser à la nécessité d'allouer des ressources pour soutenir les pays en développement.

20. L'avis a été exprimé que l'Afrique, qui émettait le moins de gaz à effet de serre, était le continent qui serait le plus touché par les effets préjudiciables des changements climatiques en raison de divers facteurs socioéconomiques.

21. L'avis a été exprimé que le Bureau des affaires spatiales devrait jouer un rôle actif d'appui par la fourniture de conseils et la sensibilisation et qu'il devrait contribuer à coordonner l'action des États Membres.

I. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies

22. Le Comité a examiné un nouveau point intitulé "L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies", conformément au paragraphe 51 de la résolution 63/90 de l'Assemblée générale.

23. Les représentants de la Bolivie (État plurinational de), du Brésil, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, des États-Unis et du Mexique ont fait des déclarations sur ce point. Une déclaration a également été faite par l'observateur de l'UNESCO. Des représentants d'autres États Membres ont aussi fait des déclarations sur ce point pendant l'échange de vues général.

24. Le Comité a noté que la vingt-neuvième session de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales s'était tenue à Vienne, du 4 au 6 mars 2009. Il était saisi du rapport de la Réunion interorganisations sur les travaux de sa vingt-neuvième session (A/AC.105/939) et du rapport du Secrétaire général sur la

coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: orientations et résultats escomptés pour la période 2009-2010 (A/AC.105/940).

25. Le Comité a aussi noté que la Réunion interorganisations avait approuvé un rapport consacré à l'utilisation des techniques spatiales au service du développement durable en Afrique (A/AC.105/2009/CRP.4). Ce rapport, établi par le Bureau des affaires spatiales, en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique et en consultation avec d'autres organismes des Nations Unies, serait communiqué à la troisième Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable, prévue à Alger, du 30 novembre au 2 décembre 2009. Il serait également mis à la disposition de la Commission du développement durable pour ses travaux au titre du module thématique pour la période 2010-2011.

26. À la 606^e séance du Comité, le Président de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, Francesco Pisano, du Programme pour les applications satellites opérationnelles de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, a fait une déclaration sur les travaux menés par la Réunion interorganisations à sa vingt-neuvième session.

27. Le Comité a noté que la Réunion interorganisations avait identifié les principales questions suivantes pour les activités de coordination:

a) Poursuite du renforcement de la Réunion interorganisations comme mécanisme central des Nations Unies pour la coordination des activités spatiales;

b) Accroissement des contributions des organismes des Nations Unies à la mise en œuvre de l'Infrastructure de données géospaciales des Nations Unies mise au point par le Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique;

c) Intensification de l'utilisation des moyens spatiaux dans la gestion des catastrophes;

d) Accroissement des contributions des organismes des Nations Unies au Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre et optimisation des avantages du Réseau pour renforcer la capacité de l'Organisation des Nations Unies.

28. Le Comité a noté que les organismes des Nations Unies continuaient à contribuer activement à la protection de l'environnement terrestre et à la gestion des ressources naturelles grâce à l'exploitation de systèmes mondiaux d'observation utilisant des données spatiales, et que les activités du système des Nations Unies dans les domaines de la sécurité humaine et du bien-être des populations, de l'assistance humanitaire et de la gestion des catastrophes mettaient de plus en plus à profit les techniques spatiales et leurs applications dans un environnement opérationnel. Il a également noté que plusieurs organismes des Nations Unies mettaient en œuvre divers programmes pour renforcer les capacités, la formation et l'enseignement dans le domaine des activités spatiales.

29. Le Comité a pris note de diverses activités de coopération associant des États Membres et des organismes des Nations Unies dont l'objet était de promouvoir le renforcement des capacités ainsi que l'utilisation des techniques spatiales et leurs applications.

30. Le Comité a noté que la Réunion interorganisations avait tenu, à l'issue de sa vingt-neuvième session, le 6 mars 2009, son sixième débat informel ouvert aux

États Membres et aux observateurs du Comité, sur le thème “Activités des organismes des Nations Unies dans le domaine spatial en Afrique”.

31. Le Comité a également noté avec satisfaction que le Secrétariat continuait à tenir un site Web sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies (www.uncosa.unvienna.org). Les présentations faites lors de la session de la Réunion interorganisations et du débat informel ouvert qui a suivi, ainsi que d’autres informations sur les activités menées actuellement par les organismes des Nations Unies dans le domaine spatial sont disponibles sur ce site.

32. Le Comité a noté que la trentième session de la Réunion interorganisations serait accueillie par l’UIT à Genève, du 10 au 12 mars 2010. Le débat informel ouvert à tous les États Membres et observateurs permanents du Comité, prévu pour l’après-midi du 12 mars, porterait sur le thème “Les techniques spatiales au service des communications en cas d’urgence”.

33. Le Comité a fait observer que l’initiative du Président reflétée dans le document “Towards a United Nations Space Policy” (A/AC.105/2009/CRP.12) était opportune et qu’elle pourrait contribuer à promouvoir et renforcer encore l’utilisation des techniques spatiales et leurs applications à l’échelle du système des Nations Unies. Il a noté que le Président étofferait cette initiative pour qu’il puisse l’examiner à sa cinquante-troisième session et que le Bureau des affaires spatiales lui apporterait son concours à cet égard.

J. Coopération internationale en vue de promouvoir l’utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable

34. Le Comité a examiné le point de l’ordre du jour intitulé “Coopération internationale en vue de promouvoir l’utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable”, conformément au paragraphe 50 de la résolution 63/90 de l’Assemblée générale.

35. Les représentants des pays suivants: Afrique du Sud, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Colombie, États-Unis, Hongrie, Inde, Mexique, Nigéria et République arabe syrienne ont fait des déclarations sur ce point. D’autres États Membres ont également fait des déclarations au titre de ce point pendant l’échange de vues général. Une déclaration a par ailleurs été faite par le représentant du Bureau des affaires spatiales au nom du Groupe de travail des Nations Unies sur l’information géographique.

36. Au titre de ce point, le Comité a entendu les exposés techniques suivants:

a) L’utilisation opérationnelle des données géospatiales de source spatiale: le rôle clef du Réseau mondial des systèmes d’observation de la Terre, par un représentant du secrétariat du GEO;

b) Le potentiel de COSMO-SkyMed pour la surveillance et la gestion du milieu naturel, par le représentant de l’Italie.

37. Le Comité a noté l’importance des applications de la télédétection et des infrastructures de données géospatiales pour les décisions à prendre en matière de gestion socioéconomique et environnementale, lesquelles se fondaient dans une

large mesure sur la disponibilité d'informations précises concernant les ressources naturelles et d'autres données géospatiales. La collecte de données de mauvaise qualité, des méthodes d'organisation et de gestion inadaptées, y compris l'absence d'infrastructures adéquates et de ressources humaines qualifiées contribuaient à une prise de décision déficiente qui pouvait entraîner des conséquences indésirables, comme l'insécurité alimentaire, la pollution de l'air et de l'eau et la dégradation de l'environnement.

38. Le Comité a noté qu'un certain nombre d'organisations à l'échelle régionale et mondiale, comme le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (à travers son Groupe de travail sur les systèmes et les services d'information), le GEO, l'Infrastructure mondiale de données spatiales et l'Organisation européenne cadre pour l'information géographique contribuaient au renforcement des capacités ainsi qu'aux activités de coordination et de promotion dans le domaine de l'utilisation des données géospatiales de source spatiale.

39. Le Comité a pris note des activités réalisées par le Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique, qui était actuellement coprésidé par le Bureau des affaires spatiales et la Commission économique pour l'Afrique, et qui s'intéressait à des questions géospatiales communes au sein du système des Nations Unies et s'employait à mettre en œuvre l'infrastructure de données géospatiales. Le Comité a également noté que les bureaux nationaux de coordination créés dans certains États Membres continuaient de coopérer avec le Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique et que la dixième réunion plénière du Groupe de travail se tiendrait à Bonn, du 19 au 21 octobre 2009.

40. L'avis a été exprimé que la facilité d'accès aux données géospatiales de source spatiale et le développement des infrastructures requises en matière de technologies de l'information et de communication étaient essentiels pour tirer le meilleur parti des données géospatiales au service du développement durable. Toutefois, dans les pays en développement, la mise en place d'infrastructures nationales en matière de données spatiales était souvent négligée en raison de nombreux autres besoins concurrents et de l'insuffisance des ressources. Pour s'attaquer à ce problème, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires du développement devraient faire de la création d'infrastructures de données spatiales par les pays une condition de leur soutien à l'exécution de projets ou devraient collaborer d'une autre manière à la création d'infrastructures nationales de ce type.

41. L'avis a été exprimé que, si des progrès sensibles avaient été réalisés dans le développement à l'échelle mondiale du GEOSS, il fallait encore déployer des efforts spécifiques pour favoriser une plus forte participation au Réseau, notamment parmi les pays en développement. Cette délégation a estimé que les pays en développement pourraient tirer un grand parti de l'utilisation des données géospatiales de source spatiale.

42. L'avis a été exprimé que la notion "démocratie et données" jouait un rôle important dans la promotion de l'utilisation des données géospatiales de source spatiale pour le développement durable. Cette notion supposait notamment un accès sans entrave aux données d'observation de la Terre, des logiciels libres et des systèmes ouverts, comme les outils et systèmes logiciels de traitement d'images librement accessibles, des modèles de diffusion appropriés tenant compte des réalités de la largeur de bande disponible dans les pays en développement, des

projets transfrontières communs entrepris localement et des programmes intensifs de renforcement des capacités et de formation.

43. Le Comité a noté qu'en réponse à une demande formulée à sa cinquante et unième session, le secrétariat avait établi un résumé des débats qu'il avait eus sur ce point de l'ordre du jour à ses cinquantième et cinquante et unième session, en 2007 et 2008, afin qu'il puisse l'examiner à sa présente session (A/AC.105/2009/CRP.3). Ce résumé renfermait des informations sur les activités entreprises par des organismes des Nations Unies qui étaient directement liées à l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable.

44. Le Comité est convenu que le point "Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable" devrait être inscrit à l'ordre du jour de sa cinquante-troisième session, en 2010, afin qu'il puisse finaliser son rapport contenant des recommandations sur les différents moyens de promouvoir la coopération internationale pour mettre en place des infrastructures nationales à l'appui de l'utilisation des données géospatiales de source spatiale.

45. Le Comité est également convenu que le Brésil tiendrait des consultations informelles intersessions avec tous les membres intéressés du Comité afin qu'il soit possible de réaliser un consensus sur un ensemble de projets de recommandations. Il est en outre convenu que, sur la base de ces projets de recommandations, des informations contenues dans le document A/AC.105/2009/CRP.3 et des débats intervenus à sa présente session, le Secrétariat élaborerait un projet de rapport, sous forme d'un document de séance qui lui serait soumis à sa cinquante-troisième session, en 2010, pour qu'il puisse l'examiner et le finaliser.
